



## depenses engagées suite à deces

Par **Regapau2013**, le **06/04/2022** à **11:26**

bonjour, suite au deces de mon papa lors d'un accident de voiture, et les blessures de maman, sur leur lieu de vacances. Les frais que j'ai engagés pour les rejoindre et m'occuper de ma maman, sont important du fait de la distance geographique (beaucoup de frais de route et autorote,...). J'habite à 800 km du lieu de residence de ma maman et ma presence a été necessaire relativement longtemps.

A qui incombre le remboursemennt de ces frais engagées depuis l'accident

Merci pour votre reponse

Par **youris**, le **06/04/2022** à **11:35**

bonjour,

cela s'appelle des obligations naturelles qui ne donnent pas lieu à remboursement sauf si vos parents ou vous-même disposez d'assurance pour ce genre d'événement.

à moins que dans le cadre de la succession de votre père, les autres héritiers acceptent que ces frais soient pris sur l'actif de sa succession.

salutations